

Créer la richesse qui financera notre avenir

Sept propositions
pour faire de la
France l'économie
de l'emploi qualifié

« Valoriser l'emploi qualifié
et promouvoir nos talents,
c'est élever notre productivité.
Notre souveraineté sera avant
tout celle des compétences. »

Laurent Giovachini, président de la Fédération Syntec

Productivité et emploi qualifié : les conditions du redressement

La France traverse l'une des périodes les plus risquées de son histoire récente : des finances publiques dégradées sans le secours de la croissance, une action publique qui peine à produire des résultats, et, pour la première fois depuis 1945, un pays où travailler ne garantit plus d'améliorer son niveau de vie. Le constat est simple et il commande tout le reste : la France ne redressera pas ses comptes publics et ne pourra préserver son modèle social et financer ses priorités (défense, transition écologique, réindustrialisation) sans créer davantage de richesse. Ni la croissance spontanée ni la démographie ne viendront à notre secours : créer davantage de richesse est désormais la mère de toutes les batailles.

Pour créer davantage de richesse, deux leviers existent, et deux seulement : la quantité de travail et la productivité. Sur la quantité de travail – entrer plus tôt dans la vie active, travailler davantage tout au long de la carrière et repousser l'âge de départ à la retraite – la Fédération Syntec souscrit aux orientations portées par l'ensemble du mouvement patronal et tout particulièrement le MEDEF. Le décrochage de notre pays en matière de compétitivité, conjugué à une quantité de travail insuffisante, mine la croissance française. La faiblesse de notre productivité empêche d'augmenter les salaires et ne permet plus de financer notre modèle social. La productivité repose sur deux moteurs qui sont précisément le cœur des métiers de la Fédération.

→ Les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle en tête : levier le plus prometteur pour renouer avec les gains de productivité, l'IA transformera une partie des activités de près de 80 % des travailleurs¹. Sa diffusion dans l'économie dépendra moins de la technologie elle-même que de la capacité à former, accompagner et transformer les organisations.

→ Les compétences et l'emploi qualifié : orienter les jeunes vers les bonnes filières, mobiliser le vivier des femmes, développer l'apprentissage, rendre au travail qualifié ce qu'il rapporte, attirer les meilleurs talents mondiaux et irriguer l'ensemble des territoires.

L'emploi qualifié, c'est la qualité du travail ; la qualité du travail, c'est la productivité ; la productivité, c'est la compétitivité.

Or la France s'affaiblit précisément là où tout se joue : environ 15 000 diplômés de nos grandes écoles d'ingénieurs et de management débutent chaque année leur carrière à l'étranger², et cet exode des ingénieurs et des managers s'accroît ensuite au fil des carrières. Or la réindustrialisation nécessiterait environ 100 000 recrutements par an³, tous métiers confondus, avec des besoins particulièrement importants en ingénieurs, techniciens et spécialistes ; et pour 86 % des jeunes talents, une meilleure rémunération est la première condition pour rester en France⁴. La souveraineté française et européenne ne sera pas seulement industrielle ou technologique : elle sera aussi et peut-être surtout une souveraineté des compétences.

Fort de ce constat, et des responsabilités qui sont les siennes en tant que représentante de l'industrie de la connaissance, la Fédération Syntec met en débat sept propositions concrètes, toutes tendues vers un seul et unique but : créer davantage de richesse par l'élévation de la productivité et le développement de l'emploi qualifié.

→ **Chaque proposition est détaillée dans les pages qui suivent** : le constat sur lequel elle repose, la mesure proposée, ses modalités de mise en œuvre et ses effets attendus concrets.

1. Eloundou, Manning, Mishkin & Rock, « GPTs are GPTs », 2023.

2. Ipsos bva pour la Fédération Syntec, Baromètre 2025 de la fuite des cerveaux.

3. France Industrie, « Pénurie de compétences et réindustrialisation », 2023, et communication gouvernementale sur la Semaine de l'industrie 2023.

4. Ipsos bva pour la Fédération Syntec, Baromètre 2025 de la fuite des cerveaux.

Sept propositions pour l'économie de l'emploi qualifié

1

Orientation

Mettre l'entreprise au cœur de la formation des personnes chargées de l'orientation – professeurs principaux notamment –, par un stage systématique en entreprise (d'une durée déterminée par l'Éducation nationale) et une familiarisation aux nouvelles technologies.

P.5

2

Parité dans les filières scientifiques

Orienter préférentiellement les élèves de seconde, filles et garçons, ayant un niveau scientifique suffisant, vers un enseignement de spécialité scientifique.

P.6

3

Apprentissage

Confier le développement de l'apprentissage aux partenaires sociaux et aux branches professionnelles, en misant sur leur responsabilité en matière de pilotage financier.

P.7

4

Talents étrangers

Créer un « fast track » pour accélérer l'accueil et l'installation des talents étrangers porteurs de compétences critiques : IA, cybersécurité, quantique...

P.8

5

Reconversion

Créer le droit au second diplôme. Reconnaître à tout actif, une fois dans sa vie et à tout âge, un droit à une seconde formation, financée par la Nation à une condition : qu'elle conduise à un métier dont le pays a besoin.

P.9

6

Travail qualifié

Aligner la fiscalité du travail qualifié sur la moyenne européenne et sanctuariser le Crédit d'Impôt Recherche.

P.10

7

Territoires

Relancer la dynamique économique hors des grandes métropoles par une incitation fiscale à l'implantation, pour les entreprises innovantes comme pour leurs salariés.

P.11

ORIENTATION

Mettre l'entreprise au cœur de la formation des personnes chargées de l'orientation

Le constat

Chaque année, des milliers de jeunes s'engagent dans des formations supérieures où ils échouent ou qui n'offrent que des débouchés limités. Ce gâchis humain, économique et financier tient largement à un défaut d'orientation. À l'heure où l'intelligence artificielle bouleverse la hiérarchie des métiers – des filières hier prometteuses se ferment, d'autres se réinventent –, les prescripteurs d'orientation ne peuvent éclairer les choix des jeunes sans une connaissance réelle du monde de l'entreprise et des transformations technologiques.

La mesure

Intégrer à la formation, initiale et continue, des personnes chargées de l'orientation – professeurs principaux au premier chef, psychologues de l'Éducation nationale : un stage systématique en entreprise d'une durée déterminée en lien avec l'Éducation nationale, complété par une formation aux nouvelles technologies et à leurs effets sur les métiers (IA, data, robotique).

Les modalités

- Un passage obligatoire en immersion professionnelle – majoritairement en entreprise, possiblement aussi en administration ou en association – inscrit dans la formation initiale et proposé en formation continue.
- La mutualisation des expériences au sein des établissements : dix professeurs principaux ayant connu dix entreprises et secteurs différents, c'est une équipe capable d'éclairer réellement les élèves sur la diversité des débouchés.
- Le renforcement, dans le même esprit, des actions systématiques de découverte des métiers scientifiques et techniques pour les élèves : projets avec les entreprises, mises en situation, découverte des environnements de travail.

Les effets attendus

Des orientations éclairées à l'ère de l'IA, une réduction de l'échec dans le supérieur, et une meilleure adéquation entre les choix de formation, les besoins des filières industrielles et ceux des territoires.



Agir dès l'orientation au lycée



Le constat

Les femmes représentent la moitié du potentiel théorique de compétences du pays, mais restent très largement sous-représentées dans les filières scientifiques et les métiers du numérique. Former dès aujourd'hui les enseignants aux biais de genre est indispensable, mais ne produira ses effets que dans quinze ans. Le pays ne peut attendre une génération : il faut dès maintenant aller chercher les élèves qui disposent des aptitudes scientifiques mais qui renoncent aux filières correspondantes – au premier rang desquelles les filles.

La mesure

Orienter préférentiellement les élèves de seconde, filles et garçons, disposant d'un niveau scientifique suffisant, vers un enseignement de spécialité scientifique en première et terminale : mathématiques, mathématiques et numérique, physique-chimie, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur.

Les modalités

- Une proposition systématique et par défaut, jamais une obligation : chacun reste libre de ne pas la suivre. Pour les élèves ayant un niveau scientifique suffisant, notamment les filles davantage exposées à l'autocensure, l'école adresse un message clair : « Les filières scientifiques sont faites pour vous. »
- Un entretien obligatoire pour tout élève ayant le niveau requis et renonçant néanmoins aux mathématiques, afin qu'aucun renoncement ne soit ni subi ni le fruit d'une autocensure.
- La modulation d'une partie des financements publics des formations scientifiques et techniques du supérieur en fonction de l'atteinte d'objectifs de féminisation, dans une logique progressive tenant compte des réalités territoriales.
- Le développement des passerelles vers les filières scientifiques et techniques pour les jeunes femmes engagées dans les filières de santé et du vivant : santé-tech, ingénierie biomédicale, data santé – en s'appuyant sur les dispositifs existants de la branche (« TechPourToutes », Numéric'Emploi).

Les effets attendus

Une augmentation mécanique et immédiate de l'accès de jeunes femmes aux filières scientifiques, la mobilisation d'un potentiel accru de scientifiques, d'ingénieures et de techniciennes, et un levier direct contre les pénuries de compétences qui freinent notre capacité d'innovation et de réindustrialisation.

APPRENTISSAGE

Confier son développement aux partenaires sociaux

Le constat

L'apprentissage a fait ses preuves, notamment dans l'enseignement supérieur : c'est une voie d'excellence qui répond aux besoins des entreprises et favorise l'ascenseur social en permettant l'insertion durable des jeunes. Or son pilotage échappe aujourd'hui à ceux qui sont au contact des besoins réels et qui en financent l'essentiel via la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUFPA) : les niveaux de prise en charge sont fixés selon une logique administrative et budgétaire, éloignée du terrain.

La mesure

Élargir le champ de la démocratie sociale en confiant aux seuls partenaires sociaux et aux branches professionnelles le développement de l'apprentissage, y compris son pilotage financier – au premier chef la détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) –, dans une enveloppe financière maîtrisée.

Les modalités

- Confier aux Branches professionnelles la détermination totale des NPEC, pour en faire un véritable outil de pilotage stratégique des compétences, orientant les financements là où sont les besoins des entreprises.
- Supprimer la participation obligatoire de l'employeur de 750 € pour les niveaux 6 et 7 et mettre un terme aux baisses ciblées des niveaux de prise en charge, afin de préserver l'apprentissage dans le supérieur.
- Accélérer la co-construction des référentiels de compétences avec les Branches professionnelles.
- Inscrire l'ensemble dans un cadre financier responsable : les partenaires sociaux ont historiquement démontré, dans la gestion paritaire, leur capacité à tenir une enveloppe financière.

Les effets attendus

Un financement de l'apprentissage enfin piloté par les besoins de l'économie, un nouveau champ d'action pour la démocratie sociale, et la consolidation d'une voie de formation qui a prouvé son efficacité à tous les niveaux de qualification.



TALENTS ÉTRANGERS

Un « fast track » pour les compétences critiques

Le constat

La compétition mondiale pour attirer les talents est engagée : les États-Unis, la Chine et plusieurs pays européens déploient des politiques offensives pour attirer les meilleurs profils. Pendant ce temps, la France impose plusieurs mois de délais administratifs à des talents de très haut niveau y compris à ceux qui, formés au meilleur niveau mondial, se détournent d'elle faute d'un accueil digne de leurs compétences.

La mesure

Créer un « fast track » pour accélérer l'accueil et l'installation des talents étrangers porteurs de compétences critiques – intelligence artificielle, cybersécurité, quantique notamment –, dans l'esprit de la proposition portée par Arthur Mensch.

Les modalités

- Un guichet unique « compétences stratégiques » centralisant et accélérant les demandes de visas, avec un objectif de traitement de 8 semaines maximum pour les métiers de la liste des compétences critiques, contre plusieurs mois aujourd'hui.
- La reconnaissance simplifiée des diplômes internationaux, avec intégration automatique des établissements issus des meilleurs classements académiques mondiaux.
- Un parcours d'accueil complet – logement, scolarisation des enfants, situation du conjoint, protection sociale – pour sécuriser une installation durable.

Les effets attendus

Une immigration choisie de très haut niveau, assumée et efficace : attirer en France celles et ceux qui feront la différence dans les technologies stratégiques, et renforcer par là même notre souveraineté des compétences.



RECONVERSION

Créer le droit au second diplôme



Le constat

Une réforme de l'orientation ne règlera pas tout : la France compte déjà des millions d'actifs dont la qualification ne répond plus à un besoin réel, parce que leur formation initiale offrait peu de débouchés ou parce que leur métier a été transformé par la technologie. Pour beaucoup, cela se traduit par des parcours précaires, des salaires modestes et un sentiment de déclassement. La reconversion en cours de carrière, qui devrait être l'ascenseur social des adultes, demeure l'exception : la perte de revenu pendant la formation est dissuasive, le CPF finance des modules plus que des qualifications, l'apprentissage s'arrête à 30 ans, et le diplôme obtenu à 22 ans continue de décider d'une carrière de quarante-cinq ans. À l'heure où l'intelligence artificielle redistribue les métiers, il s'agit de renouer avec l'esprit du Cnam – la promotion sociale par la formation – en lui donnant ce qui lui a toujours manqué : le temps et le revenu.

La mesure

Reconnaître à tout actif, une fois dans sa vie et à tout âge, un droit à une seconde formation, financée par la Nation comme la première et assortie d'un revenu pendant sa durée, à une condition : qu'elle conduise à un métier dont le pays a besoin. Le droit est universel, sans sélection des filières ni examen des parcours : c'est la destination qui est financée.

Les modalités

- Un cursus de reconversion d'un an en alternance (deux pour un diplôme long), qui valorise le premier diplôme et l'expérience acquise : accès direct à la dernière année de master, d'école d'ingénieurs ou de titre professionnel, dans le cadre du contrat d'alternance et de l'aide à l'employeur existants, étendus sans limite d'âge.
- Un revenu de reconversion égal à 80 % du salaire antérieur, avec un plancher au SMIC et un plafond à deux SMIC, et, pour les salariés, un congé de reconversion avec droit au retour dans l'entreprise. Financement par la mobilisation des droits CPF non consommés, la conversion des allocations chômage en revenu de formation et une contribution de France compétences, sans remettre en cause les aides à l'apprentissage.
- Une liste des métiers de destination établie chaque année par les branches professionnelles, à partir de leurs observatoires prospectifs, en lien avec l'État.

Les effets attendus

Un ascenseur social qui fonctionne à 40 ans comme à 18, la résorption progressive du décalage entre qualifications et besoins, des dizaines de milliers de recrutements qualifiés chaque année dans les métiers en tension, et, à l'ère de l'IA, une carrière qui ne se joue plus sur un seul diplôme.

TRAVAIL QUALIFIÉ

Aligner sa fiscalité sur la moyenne européenne et sanctuariser le CIR



Le constat

À coût employeur égal, un ingénieur français gagne moins que ses homologues allemands ou néerlandais. En concentrant les allègements de charges sociales sur les bas salaires, la France subventionne la stagnation : chaque augmentation, chaque montée en qualification se paie au prix fort. Le système décourage précisément ce dont le pays a besoin : la qualification et la progression. La conséquence est connue : la surfiscalité du travail qualifié limite les progressions salariales, nourrit la fuite des cerveaux et pénalise l'attractivité de nos métiers.

La mesure

Définir une trajectoire pluriannuelle d'alignement de la fiscalité du travail qualifié sur la moyenne européenne – une baisse graduelle de 8 milliards d'euros de surfiscalité – et sanctuariser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

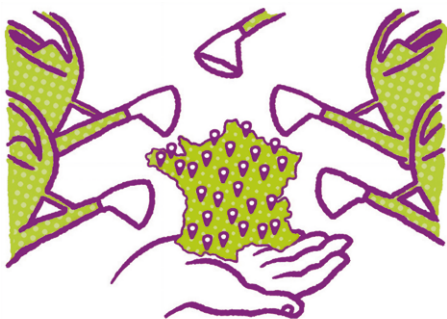
Les modalités

- Cibler prioritairement la tranche de rémunérations comprise entre 1,4 et 4 SMIC, la plus pénalisée, dans l'objectif de rendre au travail qualifié ce qu'il cotise.
- Étudier le déplacement d'une partie de la charge vers d'autres assiettes, la TVA en tête, dans la ligne des propositions du mouvement patronal ; préserver les allègements de charges existants sur l'emploi qualifié, dont la remise en cause aggraverait mécaniquement la situation.
- Sanctuariser et stabiliser le CIR : c'est le seul dispositif qui incite à embaucher et à maintenir en France les équipes de Recherche & Développement (R&D) et qui atténue, un tant soit peu, le coût du travail qualifié. Le renommer ou le raboter, c'est le condamner.
- Mettre en place un « CIR à la source » pour améliorer la trésorerie des entreprises, au premier rang desquelles les PME innovantes, en réduisant le délai entre les dépenses de R&D et le bénéfice fiscal.
- Objectiver les effets par un suivi indépendant (Haut-commissariat à la stratégie et au plan, observatoires de Branche).

Les effets attendus

Ramener le coût du travail qualifié au niveau européen représente un gain de 0,4 point de PIB et près de 100 000 emplois supplémentaires. C'est améliorer le salaire net sans alourdir le coût pour les employeurs : rendre à nouveau le travail payant, restaurer l'attractivité de nos métiers et retenir nos talents.

Relancer la dynamique économique hors des grandes métropoles



Le constat

La croissance des dernières décennies a été captée par les grandes métropoles, laissant les villes moyennes, préfectures et sous-préfectures supporter les effets d'un développement territorial de plus en plus déséquilibré.

Dans le même temps, le coût élevé de l'implantation et la saturation de l'Île-de-France conduisent certaines entreprises innovantes à privilégier une implantation à l'étranger plutôt qu'un développement dans d'autres territoires français, faute d'alternative suffisamment attractive et compétitive. Cette situation constitue un paradoxe pour notre pays alors que les métiers de l'industrie de la connaissance sont l'un des maillons essentiels de toute stratégie de réindustrialisation des territoires.

La mesure

Faire des territoires un nouveau moteur de croissance en créant un dispositif transitoire d'incitation fiscale à l'implantation : une réduction de 50 % des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour l'acquisition d'un bien immobilier liée à la création ou au transfert d'une activité, ainsi qu'à une mobilité professionnelle.

Les modalités

- Pour les entreprises innovantes : réduction de 50 % des DMTO à compter de leur implantation hors des grandes métropoles, afin d'encourager la création de nouveaux pôles d'innovation et d'emplois qualifiés sur l'ensemble du territoire.
- Pour les salariés, et notamment les cadres, qui déménagent pour des raisons professionnelles : extension du même avantage, l'installation étant attestée par un acte de l'entreprise (par exemple la déclaration préalable à l'embauche).
- Un coût de court terme pour les départements, compensé à moyen terme par la richesse créée par ces implantations – emplois, activité, recettes induites.
- En accompagnement : développement de tiers-lieux, d'infrastructures d'accueil d'événements professionnels et d'espaces de collaboration, et complémentarité renforcée entre les structures des collectivités (Société d'Économie Mixte et Société Publique Locale) et les entreprises de l'ingénierie et du numérique, au service de la modélisation de nouveaux bassins d'emploi.

Les effets attendus

Rendre les territoires plus attractifs pour les entreprises comme pour les talents, rééquilibrer le développement économique du pays et faire des territoires les co-bénéficiaires directs de l'économie de la connaissance.

FÉDÉRATION SYNTEC

22 rue Joubert

75009 Paris

☎ 01 44 30 49 00

✉ contact@syntec.fr

🌐 Fédération Syntec



DESIGN GRAPHIQUE

Marge Design

ILLUSTRATIONS

Quentin Faucompré

